

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1972.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1973, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Yvon COUDÉ DU FORESTO,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 32

IMPRIMERIE NATIONALE

Rapporteur spécial : M. Louis TALAMONI

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Paul Driant, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Robert Lacoste, vice-présidents ; Louis Talamoni, Yves Durand, Jacques Descours Desacres, André Dulin, secrétaires ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Roland Boscary-Monsservin, Jean-Eric Bousch, Jacques Boyer-Andrivet, Martial Brousse, Pierre Brousse, Antoine Courrière, André Dilligent, Marcel Fortier, Henri Henneguella, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Fernand Lefort, Modeste Legouez, Georges Lombard, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 2582 et annexes, 2585 (tomes I à III et annexe 37) et in-8° 685.

Sénat : 65 (1972-1973).

Mesdames, Messieurs,

Le budget annexe de l'Imprimerie nationale pour 1973 s'élève, en recettes et en dépenses, à 310.000.000 F contre 239.340.254 F en 1972, marquant ainsi une progression de 29,5 %.

Ce taux d'accroissement est supérieur à tous ceux observés ces dernières années : + 14,9 % en 1972, + 20,9 % en 1971 ; pour les années antérieures, ce taux se situait en moyenne à moins de 6 %.

*
* *

I. — Les recettes.

Les prévisions de recettes pour 1973 sont récapitulées dans le tableau ci-après, qui donne également la comparaison avec les évaluations retenues pour 1972.

**Evolution des recettes retenues pour 1972
et comparaison avec les recettes prévues pour 1973.**

NATURE DES RECETTES	EVALUATIONS retenues pour 1972.	EVALUATIONS prévues pour 1973.	DIFFERENCE entre 1972 et 1973.
		(En francs.)	
PREMIÈRE SECTION			
Exploitation et pertes et profits.			
<i>Exploitation.</i>			
Impressions exécutées pour le compte des ministères et administrations publiques.....	226.530.502	296.018.000	+ 69.487.498
Impressions exécutées pour le compte des particuliers.....	1.700.000	1.800.000	+ 110.000
Impressions gratuites consenties en faveur d'auteurs par le Ministère de l'Education nationale.	Mémoire.	Mémoire.	»
Ventes du service d'édition et de vente des publications officielles.....	7.600.000	7.950.000	+ 350.000
Produits du service des microfilms.....	Mémoire.	Mémoire.	»
Ventes de déchets.....	1.500.000	1.200.000	— 300.000
Produits accessoires.....	409.752	1.332.000	+ 922.248
Prélèvements sur les ventes effectuées pour le compte des ministères.....	1.600.000	1.700.000	+ 100.000
Travaux faits par l'Imprimerie nationale pour elle-même et travaux et charges non imputables à l'exploitation de l'exercice.....	Mémoire.	Mémoire.	»
Augmentation de stocks constatés en fin de gestion.....	Mémoire.	Mémoire.	»
<i>Pertes et profits.</i>			
Profits exceptionnels.....	Mémoire.	Mémoire.	»
Totaux.....	239.340.254	310.000.000	+ 70.659.746
A déduire :			
Virements à la deuxième section.....	— 7.468.000	— 10.054.850	— 2.586.850
Totaux nets première section.....	231.872.254	299.945.150	+ 68.072.896
DEUXIÈME SECTION			
<i>Investissements.</i>			
Dotations. — Subventions d'équipement.....	Mémoire.	Mémoire.	»
Cessions.....	Mémoire.	Mémoire.	»
Diminutions de stocks constatés en fin de gestion.	Mémoire.	Mémoire.	»
Amortissements.....	5.635.896	6.870.830	+ 1.234.934
Excédent d'exploitation affecté aux « Investissements ».....	1.832.104	3.184.020	+ 1.351.916
Totaux pour la deuxième section...	7.468.000	10.054.850	+ 2.586.850
Totaux nets pour les recettes.....	239.340.254	310.000.000	+ 70.659.746

Par rapport aux évaluations de recettes retenues pour 1972, on constate :

— une progression importante des impressions exécutées pour le compte des administrations, qui passent de 226.530.502 F à 296.018.000 F (+ 69.487.498 F).

Cette élévation de recettes s'explique, d'une part, par l'accroissement du volume des travaux confiés à l'Imprimerie nationale et, d'autre part, par l'augmentation en valeur qui résulte de la hausse des prix des matières premières traitées mais également de l'orientation des commandes vers des papiers présentant des qualités techniques spécifiques et donc généralement plus coûteux.

Le nombre des commandes qui sera pour l'année en cours de l'ordre de 22.500 passera à 23.000 environ en 1973.

— un triplement des produits accessoires : 1.332.000 F de recettes sont prévues en 1973 contre 409.752 F en 1972, soit 922.248 F de plus.

Cette augmentation substantielle provient de l'inscription d'une somme de 1 million de francs représentant la commission sur les ventes de brevets effectuées par l'Imprimerie nationale pour le compte de l'Institut national de la propriété industrielle. Le montant de cette prestation était auparavant inscrit au compte 01-70 qui retrace les recettes d'impressions exécutées pour le compte des administrations publiques.

Les autres recettes sont inscrites aux chapitres suivants :

— ventes du service d'édition et de vente des publications officielles, dont le montant est en augmentation de 350.000 F par rapport à 1972 (7.950.000 F contre 7.600.000 F) ;

— ventes de déchets : 1.200.000 F contre 1.500.000 F pour 1972.

La diminution des ventes de déchets de papiers s'explique par :

— une meilleure étude du parc du matériel qui a diminué la gâche ;

— l'utilisation de certains produits chimiques qui rendent les déchets impropres à la vente ;

— prélèvements sur les ventes effectuées pour le compte des ministères : 1.700.000 F contre 1.600.000 F pour 1972.

*

* *

Le tableau ci-après donne, pour les douze dernières années, le montant des recettes constatées, le tonnage de papier utilisé et le nombre de feuilles consommées :

**Evolution entre 1960 et 1971 des recettes constatées
et de la quantité de papier consommée par l'Imprimerie nationale.**

ANNEES	RECETTES constatées.	TONNAGE de papier utilisé.	NOMBRE de feuilles consommées.
	(En francs.)	(En tonnes.)	
1960	79.812.047	16.047	919.762.000
1961	86.845.565	16.766	930.533.000
1962	101.877.974	22.349	1.197.497.000
1963	117.253.104	21.544	1.225.537.000
1964	129.249.637	22.559	1.251.292.000
1965	128.168.597	22.695	1.253.308.540
1966	144.282.409	22.596	1.281.709.040
1967	148.067.974	22.836	1.278.714.740
1968	155.529.848	23.645	1.442.814.234
1969	192.635.702	26.688	1.670.322.632
1970	255.228.770 (1)	27.912	1.613.079.266
1971	233.349.897	31.124	1.798.764.400

(1) Y compris 43.200.000 F de subvention d'équipement.

L'examen parallèle de l'évolution des effectifs et de l'accroissement des recettes permet d'apprécier le développement de la productivité de l'Imprimerie nationale.

Evolution des effectifs et du montant des recettes.

ANNEES	EFFECTIFS				RECETTES	
	Personnels administratif et technique.	Personnel ouvrier.		Effectif total.	En valeur (milliers de francs).	En Indice.
		Nombre.	Indice.			
1960	322	1.679	100	2.001	79.812	100
1961	333	1.685	100,3	2.018	86.845	108,8
1962	343	1.749	104,1	2.092	101.877	127,6
1963	340	1.783	106,2	2.123	117.253	146,9
1964	346	1.896	112,9	2.242	129.249	161,9
1965	359	1.978	117,8	2.337	128.168	160,6
1966	359	1.978	117,8	2.337	144.282	180,8
1967	361	1.999	119	2.360	148.068	185,6
1968	360	2.017	120,1	2.377	155.529	194,8
1969	375	2.017	120,1	2.392	192.636	241,3
1970	374	2.052	122,2	2.426	(1) 255.229	(1) 319,7
1971	376	2.090	124,4	2.466	233.350	292,3
1972	376	2.124	126,5	2.500	(2) 239.340	(2) 299,8

(1) Y compris 45.200.000 F de subvention d'équipement.
Le montant des recettes d'exploitation est de 212.029.000 F.
L'indice correspondant doit être ramené à 265,6.

(2) Chiffres prévisionnels.

Par rapport à l'indice 100 en 1960, les recettes ont atteint l'indice 292,3 pour 1971. Dans le même temps, l'indice des effectifs passait de 100 à 124,4.

L'examen du tableau suivant permet de suivre l'évolution du rendement du personnel ouvrier :

Rendement du personnel ouvrier.

ANNEES	HEURES DE PRESENCE du personnel ouvrier.		TEMPS MOYEN DE TRAVAIL pour 1.000 feuilles.	
	Nombre.	Indice.	En heures et en centièmes d'heure.	Indice.
1960	3.383.745	100	3,83	100
1961	3.387.111	100,1	3,83	100
1962	3.546.139	104,8	3,13	81,7
1963	3.683.963	108,8	3,13	81,7
1964	3.813.540	112,7	3,11	81,2
1965	3.857.072	113,9	3,07	80,1
1966	3.871.337	114,4	3,02	78,8
1967	3.877.919	114,6	3,03	79,1
1968	3.740.363	110,5	2,59	67,6
1969	3.687.012	108,9	2,20	57,4
1970	3.662.055	108,2	2,27	59,2
1971	3.620.243	106,9	2,01	52,4

L'indice du temps moyen de travail pour 1.000 feuilles imprimées peut augmenter légèrement d'une année à l'autre sans que le rendement du personnel ouvrier et la productivité soient en cause. Cet indice est, en effet, fonction de la nature de l'impression et de l'importance du tirage. L'évolution du rendement doit donc s'analyser sur plusieurs années.

De 1960 à 1971, l'indice est passé de 100 à 52,4, ce qui marque une augmentation de la productivité de 47,5 %.

II. — Les dépenses.

Les prévisions de dépenses pour 1973 sont récapitulées dans le tableau ci-après qui donne également la comparaison avec les crédits ouverts en 1972 :

Prévisions de dépenses pour 1973 et comparaison avec les crédits ouverts en 1972.

NATURE DES DEPENSES	1972	1973			DIFFERENCE entre 1972 et 1973.
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
(En francs.)					
I. — CRÉDITS DE PAIEMENT					
<i>1^{re} section. — Exploitation.</i>					
Personnel	64.917.511	65.288.487	+ 5.596.221	70.884.708	+ 5.967.197
Matériel	140.507.309	140.494.109	+ 57.386.870	197.880.979	+ 57.373.670
Charges sociales	32.083.330	33.788.064	+ 4.262.229	38.050.293	+ 5.966.963
Totaux pour les dépenses réelles d'exploitation	237.508.150	239.570.660	+ 67.245.320	306.815.980	+ 69.307.830
Dépenses diverses	Mémoire.	Mémoire.	»	Mémoire.	»
Affectation des résultats	1.832.104	Mémoire.	+ 3.184.020	3.184.020	+ 1.351.916
Totaux bruts	239.340.254	239.570.660	+ 70.429.340	310.000.000	+ 70.659.746
<i>A déduire :</i>					
Dépenses pour ordre	—7.468.000	—5.635.896	— 4.418.954	— 10.054.850	— 2.586.850
Net 1^{re} section	231.872.254	233.934.764	+ 66.010.386	299.945.150	+ 68.072.896
<i>2^e section. — Investissements.</i>					
Augmentation du fonds de roulement..	1.548.000	»	+ 715.850	715.850	— 832.150
Totaux des crédits de paiement	239.340.254	238.173.764	+ 71.826.236	310.000.000	+ 70.659.746
II. — AUTORISATIONS DE PROGRAMME					
	7.000.000	»	6.500.000	6.500.000	— 500.000

A. — LES DÉPENSES D'EXPLOITATION

1° *Les dépenses de personnel et les charges sociales.*

Les dépenses de personnel, charges sociales comprises, passent de 97.000.841 F en 1972 à 108.935.001 F en 1973, en augmentation de 11.934.160 F, soit 12,3 % contre 11,1 % l'année précédente.

Au titre des *mesures acquises* apparaît tout d'abord la traduction financière en année pleine des mesures générales prises en faveur des fonctionnaires en 1971 et 1972 : revalorisation des rémunérations publiques, révisions statutaires, indiciaires et indemnitaires, majoration des prestations familiales, des cotisations et charges sociales, représentant pour l'année une charge supplémentaire de 2.075.710 F.

Les *mesures nouvelles* prévues pour 1973 comprennent essentiellement des augmentations de rémunérations et des créations d'emplois liées à l'activité de l'établissement.

Le crédit destiné à couvrir, en 1973, l'incidence des augmentations de salaires et de traitements est évalué à 6.484.596 F, dont 4.439.602 F pour les traitements, le surplus représentant les indemnités et les charges sociales.

L'estimation de la dépense pour 1973 tient compte à la fois des augmentations intervenues en 1972 trop tardivement pour être comprises dans les services votés et les majorations prévisibles pour l'an prochain.

Les fonctionnaires de l'Imprimerie nationale bénéficieront pour 1973 des augmentations de traitement qui seront accordées dans la fonction publique.

Rappelons que la valeur du point d'indice des traitements de la fonction publiques est passée de 62,38 F au 1^{er} juin 1971 à 67,78 F au 1^{er} juin 1972.

En ce qui concerne les salaires dans la branche « *labour* » à laquelle appartient la majorité du personnel ouvrier de l'établissement (1), la valeur du point, qui était de 6,299 F depuis le 1^{er} mars 1971, a été portée à 6,8129 F à compter du 1^{er} février 1972. Dans

(1) 96 % environ.

la branche « presse », le prix du service, qui était de 63,749 F depuis le 1^{er} mai 1971, a été porté à 68,2879 F à compter du 1^{er} avril 1972.

Sur le plan des effectifs, l'expansion de l'activité de l'Imprimerie nationale et l'évolution des techniques entraînent la création d'un certain nombre d'emplois supplémentaires, notamment pour répondre à la mise en route de l'opération d'implantation de l'usine de Douai. Il est proposé, à partir du 1^{er} octobre 1973, la création de 9 emplois des cadres techniques et d'un emploi d'ingénieur contractuel, ainsi que le recrutement de trente-cinq ouvriers. Le coût de ces mesures est évalué à 416.910 F. En outre, il est prévu la transformation du poste d'agent comptable de l'Imprimerie en un poste de trésorier principal.

Rappelons qu'au 1^{er} janvier 1972, les effectifs budgétaires des personnels de l'Imprimerie nationale étaient les suivants :

Fonctionnaires de l'Administration centrale	156
Fonctionnaires du cadre de l'Imprimerie nationale et assimilés	228
Ouvriers	2.124
<hr/>	
Total	2.508

Au titre des charges sociales, en dehors des crédits supplémentaires destinés à couvrir des charges nouvelles de sécurité sociale et des autres prestations sociales, nous devons mentionner l'augmentation de 2.936.000 F contre 1.370.000 F l'année précédente, de la contribution du budget annexe au fonds spécial de retraites des ouvriers de l'Etat géré par la Caisse des Dépôts et Consignations, cette contribution étant proportionnelle aux pensions servies aux anciens ouvriers de l'établissement.

2° Les dépenses de matériel.

Les crédits de matériel doivent passer de 140.507.309 F en 1972 à 197.880.979 F en 1973, soit une augmentation de 57.373.670 F (+ 40,8 % contre + 19,2 % en 1972) dont 52 millions de francs correspondant aux ajustements des crédits destinés aux achats de papier, d'encre, de matières consommables, d'emballages et de sous-traitance contre 20 millions de francs l'année précédente pour ces seuls ajustements.

L'augmentation des prix et l'accroissement des travaux exécutés par l'Imprimerie nationale se traduisent par une demande de crédits supplémentaires qui concernent essentiellement les papiers et cartons d'impression et la sous-traitance d'impression.

Les autres modifications de crédits par rapport au précédent budget sont les suivantes :

— travaux, fournitures et services extérieurs (+ 3.680.000 F).

L'augmentation de crédit demandée porte essentiellement sur deux techniques :

— la location du matériel mécanographique : il s'agit du coût de location d'un ordinateur Iris-50 mis en service en septembre 1971 et du matériel de saisie de données comprenant vingt-sept organes périphériques, dont la mise en place doit intervenir à partir de novembre 1972 ;

— les dépenses d'eau, d'électricité et de chauffage en fonction de relèvements tarifaires et de l'accroissement des consommations liées à l'augmentation de l'activité ;

— impôts et taxes : + 81.000 F pour tenir compte du montant accru des charges fiscales de l'établissement ;

— frets et transports : + 250.000 F ;

— frais divers de gestion : + 129.000 F destinés, d'une part, à couvrir des frais d'affranchissement et de publicité et, d'autre part, à poursuivre l'effort de formation et de perfectionnement du personnel.

A signaler enfin une augmentation de 1,2 million de francs au titre de l'ajustement de l'annuité d'amortissement des frais d'établissement et des immobilisations, qui passe de 5.635.896 F en 1972 à 6.870.830 F pour le prochain exercice.

B. — LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-après retrace l'évolution des dépenses d'investissement de l'Imprimerie nationale depuis 1960 :

Dépenses d'investissement.

ANNEES	FINANCEMENT des dépenses d'investissement.		DEPENSES d'investissement.
	Annuités d'amortissement.	Excédent de recettes affecté.	
	(En francs.)		
1960	1.826.020	2.423.980	4.250.000
1961	2.200.000	2.300.000	4.500.000
1962	2.820.000	880.000	3.700.000
1963	3.045.000	»	3.045.000
1964	2.918.799	2.454.201	5.373.000
1965	3.843.400	3.456.600	7.300.000
1966	4.611.462	2.888.538	7.500.000
1967	4.364.847	3.635.153	8.000.000
1968	4.282.111	217.889	4.500.000
1969	4.570.584	3.429.416	8.000.000
1970	4.300.000	»	4.300.000
1971	5.322.900	3.177.100	8.500.000
1972	5.635.896	284.104	5.920.000
1973	6.870.830	2.468.170	9.339.000

Les dépenses d'investissement prévues dans le budget de 1973 s'élèvent à :

— 6,5 millions de francs en autorisations de programme, soit 500.000 F de moins qu'en 1972 ;

— 9.339.000 F en crédits de paiement (au lieu de 5,9 millions de francs pour 1972), dont 4.239.000 F pour les services votés et 5.100.000 F pour les mesures nouvelles.

Les mesures nouvelles se décomposent ainsi qu'il suit :

NATURE DES OPERATIONS	AUTORISATIONS de programme.	CREDITS de paiement.
	(En milliers de francs.)	
Grosses réparations :		
— mécanique	750	500
— bâtiments	540	400
Matériel et outillage :		
— entretien	400	300
— photocomposition	300	300
— clicherie	300	200
— composition mécanique	200	200
— concours modèles	200	200
— presses typographiques	900	600
— presses offset	700	500
— chambons	200	200
— travaux accessoires	910	760
— divers	400	400
Matériel de transport.....	240	240
Mobilier et matériel de bureau.....	100	100
Agencements et aménagements.....	360	200
Totaux	6.500	5.100

L'augmentation substantielle des crédits de paiement est liée à la réalisation simultanée de deux opérations particulièrement importantes : l'achèvement du renouvellement du parc de machines à imprimer installées dans l'établissement parisien, et l'équipement initial particulièrement lourd de l'établissement de Douai.

Le programme d'investissement de l'Imprimerie nationale pour 1973 peut s'analyser comme suit :

— Pour l'établissement parisien trois objectifs sont poursuivis :

- mettre en œuvre la dernière phase du renouvellement du parc de machines à imprimer selon un programme conçu en 1967 et qui devra être réalisé totalement en 1975. Après 1973, les trois quarts de l'atelier des presses offset auront été renouvelés. Quant au matériel typographique, après l'acquisition des 4 machines proposées en 1973 pour prendre la place de machines fonctionnant depuis vingt-huit ans, il ne restera plus à remplacer que cinq petites presses Frankental ;

- améliorer les conditions de travail des ouvriers et la productivité des équipements, à travers un programme de grosses réparations que représente l'exécution de décisions prises en comité d'hygiène et de sécurité (la nécessité, par exemple, de refaire les sols d'ateliers lors de l'arrivée de nouvelles machines, compte tenu des normes de sécurité) ;
- optimiser la fabrication de certains produits du type « périodiques » en raison de l'évolution des demandes de la clientèle administrative et de l'élaboration de gammes économiques de fabrication par le Bureau d'études et de contrôle (acquisition de matériels de travaux accessoires remplaçant des machines servant depuis vingt-deux ou quinze ans, de machines de conditionnement sous film plastique rétractable, etc.).
- Pour l'établissement de Douai, un programme spécifique d'équipement est lancé :
 - équipement de l'atelier offset : 2 rotatives lourdes, 1 machine rétiration quadruple, 1 rotative légère avec coupeuse, 2 rotatives légères de format double avec plieuse ;
 - équipement de l'atelier Chambon : 2 machines à formulaires, 2 massicots de 132 cm, 1 tronçonneuse et l'outillage adéquat ;
 - équipement pour les travaux accessoires : 6 massicots, 2 transgerbeurs, containers, etc.

A ce programme d'acquisition s'ajoutent des opérations de transfert et de mise en place du matériel transféré, qui seront étalées dans le temps jusqu'à la fin 1975 et qui concerneront, sous réserve de quelques variantes liées à des impératifs techniques, 30 machines Chambon, 1 machine à formulaires, 1 tronçonneuse, 1 presse type pour numérotage, 2 machines offset de format carré, 1 brocheuse Martini.

En 1972, les opérations administratives nécessaires ont été lancées pour le matériel suivant : les deux rotatives lourdes (marché approuvé pour un montant de 7.284.000 F), les deux machines à formulaires et les containers.

*

* *

Décidée en 1968 par le Gouvernement, l'installation à Douai d'une partie des activités de l'Imprimerie nationale a été mise au point par le Comité interministériel pour l'aménagement du Territoire et l'action régionale, dans ses délibérations du 29 juillet 1971.

La mise en route industrielle de l'établissement de Douai est prévue pour septembre 1974. Elle devrait permettre l'emploi de 450 personnes, puis ultérieurement de 800.

a) Programme d'implantation et activités prévues pour cet établissement.

Le calendrier de réalisation s'établit ainsi :

- agrément des architectes : 26 novembre 1971 ;
- avant-projet d'architectes : 29 février 1972 ;
- commission régionale d'architecture : 28 mars 1972 ;
- projet d'exécution : 1^{er} juin 1972 ;
- lancement des appels d'offres : 15 juin 1972 ;
- dépouillement des appels d'offres : 31 juillet 1972 ;
- début des travaux : octobre 1972 ;
- lancement du premier programme de reconversion de mineurs pour l'emploi de rotativiste : 1^{er} octobre 1972 ;
- bâtiment clos terminé : novembre 1973 ;
- machines installées : juin 1974 ;
- mise en route industrielle : septembre 1974.

Le programme des investissements en machines a été lancé au cours du premier trimestre 1972 par la commande de deux rotatives lourdes offset (marché de 7.284.000 F).

Le choix des activités décentralisées a été effectué selon les critères suivants :

- production de grandes séries industrielles ;
- production ne nécessitant pas des contacts urgents et fréquents avec les ordonnateurs ;
- importance de la consommation de papier.

La nouvelle usine assurera principalement les trois fabrications suivantes :

- a) Modèles en format continu sur petites rotatives dites « Chambon » ;
- b) Annuaire téléphoniques ;
- c) Formulaires à grand tirage, imprimés sur rotatives lourdes et façonnés mécaniquement.

A ces trois départements de production, qui consommeront, une fois totalement constitués, 25.000 tonnes de papier par an, s'ajouteront des magasins de stockage et d'expédition, d'un service complet d'entretien et quelques fonctions techniques annexes ; il y aura en outre une antenne importante du Service d'Édition et de Ventes des Publications officielles (S. E. V. P. O.) pour le stockage et pour les activités de vente par correspondance.

L'établissement douaisien, compte tenu de ses caractéristiques — et une fois en plein fonctionnement — devrait assurer assez rapidement la moitié du chiffre d'affaires de l'entreprise.

Comme prévu antérieurement, les effectifs comprendront 420 ouvriers et une trentaine de cadres et assimilés.

Un premier programme des besoins en recrutement et en formation a été établi avec précision (niveau de qualification, origine de recrutement, type de stages, date d'embauche), pour 212 ouvriers. Les études sont en cours pour définir dans les mêmes conditions un deuxième programme.

Une association pour le développement de la formation professionnelle dans l'Imprimerie du Douaisis a été créée. Elle associe à l'action de l'Imprimerie nationale, tous les partenaires concernés : Education nationale, Service du travail et de la main-d'œuvre, Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais, Collectivités locales, Organismes professionnels d'employeurs et de travailleurs. Le premier programme de reconversion de 30 mineurs électromécaniciens à l'emploi de rotativiste commencera le 1^{er} octobre 1972 à la Cité technique de Douai et durera vingt et un mois ; opération concertée par excellence, elle se déroule en application de la loi du 16 juillet 1971 relative à la formation professionnelle continue et constitue, en outre, une expérience originale en ce domaine.

b) Harmonisation des plans de charge des deux établissements de l'Imprimerie nationale.

L'extension à Douai de l'Imprimerie nationale permettra de faire face à la progression de la demande administrative. Ainsi, jusqu'en 1975 le taux annuel de croissance de l'Imprimerie nationale peut être estimé à 7,25 %. Il a été de 9,5 % de 1960 à 1970.

Cette évolution ne modifiera pas la physionomie de la sous-traitance du moins dans ses aspects globaux, puisque celle-ci est conçue désormais comme une activité régulatrice dans la répartition des commandes administratives.

Mais l'extension de Douai, outre qu'elle répond aux besoins de la production, doit permettre de réorganiser rationnellement l'établissement parisien et de réduire progressivement son activité par suite des transferts de production opérés sur Douai ; à l'heure actuelle, les locaux de la rue de la Convention produisent quotidiennement une moyenne de 120 tonnes d'imprimés, alors qu'ils ont été conçus pour 60 tonnes. Il en résulte des difficultés de stockage et des manutentions diverses dont le coût s'est élevé en 1970 à 3,8 millions de francs ; de plus, le manque de place a fait renoncer à certaines acquisitions d'un matériel pourtant nécessaire puisque son absence en 1970 a coûté une perte du chiffre d'affaires légèrement supérieure à 5 millions.

La redistribution des moyens de production parisien (constitution de départements homogènes et autonomes de production, augmentation des rendements, amélioration du service rendu...) permettra des gains de productivité qui s'ajouteront aux économies d'exploitation réalisées grâce à l'établissement douaisien, dont la rentabilité est d'autant plus assurée qu'il sera spécialisé dans des productions aux prix très compétitifs.

L'exposé qui précède répond directement aux observations faites par notre Commission lors de l'examen du budget pour 1972 quant au maintien à Paris de l'établissement actuel de l'Imprimerie nationale, et quant à l'avenir tout entier de l'Imprimerie dont les activités devraient croître rapidement après 1974 dans des conditions de production compétitive.

*

* *

Notre Commission avait manifesté l'année dernière le souhait que soit réalisée une amélioration du planning dans les commandes de l'administration.

Après étude, il apparaît que le volume des imprimés administratifs pour lesquels l'Imprimerie nationale bénéficie d'un privilège au titre du décret du 4 décembre 1961, connaît un accroissement d'environ 5 % par an.

A cette croissance régulière, il faut ajouter l'impression de commandes exceptionnelles telles que les imprimés nécessaires au référé-

rendum et les fascicules du Code postal. Ces commandes, souvent inopinées, mais toujours impératives, perturbent les prévisions de l'Imprimerie nationale et rendent aléatoire une programmation annuelle.

D'autre part, parmi les commandes régulières un certain nombre ne peuvent être planifiées d'une manière certaine. Il en est ainsi des fascicules budgétaires dont l'impression comporte des délais très brefs, la mise en œuvre de moyens exceptionnels et dont la réalisation témoigne du caractère de service public de l'Etablissement d'Etat.

Compte tenu de ces aléas, l'Imprimerie nationale a tenté depuis 1962 d'établir un programme annuel de la charge des travaux qu'elle était en mesure d'exécuter elle-même pendant une année, les autres commandes étant sous-traitées.

Il faut reconnaître que toutes les tentatives entreprises en ce sens ont abouti à un échec qui tient à deux raisons essentielles :

En premier lieu, il est pratiquement impossible d'obtenir des administrations clientes un programme prévisionnel à un an d'échéance.

Une telle impossibilité résulte avant tout de l'ignorance dans laquelle se trouvent les services de leurs besoins en imprimés nouveaux et notamment en documents imprimés en application des nouvelles législations. On doit admettre qu'il existe un nombre important d'impressions dont la publication est subordonnée à des décisions imprévisibles des pouvoirs publics.

En second lieu, certaines commandes, qui sont bien connues de l'Etablissement d'Etat pour présenter un caractère répétitif, tendent à croître en volume. On citera comme exemple les publications périodiques, imprimées par l'Etablissement d'Etat, dont le nombre est demeuré inchangé depuis plusieurs années, mais dont le volume a cru d'environ 12 % en quatre ans sans que cette croissance puisse être, en quelque manière, mesurée à l'avance.

Dans ces conditions, il est apparu impossible d'établir au titre de chaque année, un programme de production de l'Imprimerie nationale. C'est pourquoi, depuis 1971, deux séries de mesures ont été adoptées.

D'une part, pour respecter les délais fixés par la clientèle, on a aménagé la sous-traitance qui apparaissait jusqu'à cette époque

comme une exception et qui est devenue depuis un an l'un des volets d'une politique commerciale d'ensemble, apportant la souplesse nécessaire à la programmation industrielle.

D'autre part, certaines catégories de commandes qui peuvent constituer un ensemble ou qui relèvent de mêmes clients ont fait l'objet de plannings particuliers négociés entre l'Etablissement et le client lui-même et qui, après accord, doivent être respectés. On citera à titre d'exemple les collections de l'I. N. S. E. E., certains périodiques, et la plupart des commandes du Ministère des Postes et Télécommunications.

Cette politique pragmatique devrait être poursuivie lors des années à venir jusqu'à ce que l'Imprimerie nationale dispose des moyens de production adaptés à sa mission.

*
* *

Lors de l'examen de ce budget, votre commission s'est fait préciser notamment, d'une part, quelle allait être la répartition des tâches entre l'établissement de Douai et celui de Paris et, d'autre part, quel était le bilan de la politique de sous-traitance qui s'est développée depuis plusieurs années.

Il lui a été fourni, sur le premier point, une réponse à partir des éléments qui figurent dans ce rapport. Le bilan de la politique de sous-traitance fait l'objet d'une annexe jointe au présent document.

Par ailleurs, renouvelant une demande formulée précédemment, votre commission demande qu'il soit donné des garanties quant au maintien définitif des ateliers parisiens dans les locaux de la rue de la Convention et que le personnel reçoive toutes informations utiles quant à son statut et à l'avenir de cette entreprise unique et prestigieuse qu'est l'Imprimerie nationale.

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget annexe de l'Imprimerie nationale pour 1973.

ANNEXE

BILAN DE LA SOUS-TRAITANCE DEPUIS 1970

Il est constaté une augmentation de la sous-traitance en 1971 :

— en nombre, la part des commandes sous-traitées, inférieure à 30 % en 1970, est légèrement supérieure à 30 % en 1971 ;

— en valeur, la sous-traitance, pour les années 1970 et 1971 passe de 20 à 28 % de l'ensemble des commandes exécutées.

L'Imprimerie nationale doit recourir à la sous-traitance dans deux cas :

a) Travaux ou partie de travaux pour lesquels l'Etablissement d'Etat ne possède pas d'équipement : reliures mobiles, reliure industrielle, enveloppes, gravure, héliogravure, photogravure, gommage, dorure, cartes mécanographiques, sérigraphie ;

b) Surcharge des ateliers de fabrication entraînant appel au secteur privé pour assurer le respect des dates de livraison demandées par les administrations clientes.

Si la première catégorie est restée relativement stable en 1971 et n'a subi que l'augmentation consécutive à la hausse des prix de fabrication, la seconde catégorie s'est accrue sensiblement.

Le potentiel de l'Imprimerie nationale dans ses installations de la rue de la Convention a atteint son maximum au niveau des effectifs et de l'équipement. La demande des administrations s'accroît en nombre de commandes mais surtout en importance ; ainsi, le volume des périodiques s'est accru de 12 % en quatre ans, sans que leur nombre varie ; les annuaires du téléphone augmentent en moyenne annuellement de 15 % pour le nombre de pages et le chiffre de tirage.

Conformément aux accords de la profession, le nombre des heures supplémentaires effectuées dans l'Etablissement d'Etat est réduit progressivement.

L'Imprimerie nationale doit donc avoir davantage recours à la sous-traitance dans l'attente des moyens de productions résultant de l'ouverture de l'usine de Douai. Elle s'est efforcée de donner à cette sous-traitance une forme nouvelle plus conforme à ses objectifs commerciaux.

En d'autres termes, au lieu d'une sous-traitance subie de dernière heure, sous la pression des événements, l'Etablissement essaie d'organiser *une sous-traitance sélective* lui permettant de ne pas conserver les travaux qui correspondent mal à ses moyens de productions, de maintenir en planning les travaux pour lesquels au contraire l'Imprimerie nationale est bien équipée et de conserver en permanence une légère disponibilité pour des travaux impératifs et immédiats.

Cette politique amorcée à partir d'avril 1971 a été poursuivie durant l'année 1972.